

## Mesures de protection

**La stratégie d'assouplissement du Conseil fédéral poursuit plusieurs objectifs : la santé de la population suisse reste la priorité absolue, en particulier celle des personnes vulnérables. C'est la raison pour laquelle les assouplissements s'accompagnent de plans de protection. Selon la branche, il peut s'agir d'une recommandation ou d'une obligation de porter un masque.**

Jusqu'à l'envoi de ce Newsletter, nous n'avons pas encore reçu des règlements définitifs concernant les mesures de protection pour la reprise des cabinets dès le 27 avril. Mais comme l'obligation de porter un masque est très probable, nous voulons vous transmettre la recommandation de l'OrTra MA.

L'OrTra MA recommande à chacun de se procurer des masques pour la première semaine de travail. Une liste avec des fournisseurs possibles est jointe à ce Newsletter (sans garantie quant au délai de livraison).

En plus des mesures existantes et connues comme tenir la distance, laver et désinfecter les mains, ne pas se serrer les mains, les mesures de protection suivantes se dessinent pour les cabinets de naturopathie:

- Garder les mesures existantes. L'hygiène des mains aussi bien du thérapeute que du patient exige une attention particulière.
- Il est recommandé au thérapeute de porter un masque comme actuellement exigé dans le secteur de la santé. Idéalement, le patient porte également un masque. Suivez les instructions du fournisseur concernant la mise et l'enlèvement du masque ainsi que la durée d'utilisation.
- Dans la salle d'attente, il ne se trouve pas plus d'un patient à la fois. Veillez à une bonne aération de la pièce.
- Réduisez au minimum les objets à toucher dans la salle d'attente, enlevez les magazines, les Flyers etc.
- Après chaque passage d'un patient, désinfectez tous les objets touchés, poignées de portes incluses
- Dans les toilettes, utilisez uniquement un distributeur de savon liquide et des serviettes en papier. Les derniers doivent être éliminés dans une poubelle fermée à pédale.
- Les tables de massage doivent aussi être couvert préférentiellement par des « draps » en papier.
- Des patients avec des symptômes grippaux ne doivent pas venir au cabinet. Si nécessaire, envoyez-les à l'endroit compétent de votre commune.
- Pour les patients des groupes à risque, les directives de rester à la maison sont toujours valables. Abstenez-vous de traiter ce groupe pour l'instant.

Lors de la réouverture de votre cabinet, il est très important de garantir la protection pour vous et pour vos patients. Le maintien de la santé a la priorité absolue pour tous. Dans le doute, refusez plutôt un traitement que de prendre un risque.